De Colombier-Le-Vieux Ardèche

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS: MM FOUR Béatrice, DESRIEUX Claude, GIRODON Didier, GERY Myriam, COGNET Géraldine, BESSET Aurore, BOITARD Franck, VERCASSON Xavier, MARGIER Jean-Pierre, MAICHERAK Catherine, DESCHAMPS Charlotte, THE Françoise, LONDON Patrick

ABSENTS: MM. COUIX Joél (pouvoir à mme FOUR Béatrice), VAUX Hubert

Date d'affichage de la convocation : 12/07/2022

Date de convocation: 11/07/2022

Date d'affichage de la délibération :25/07/2022

## OBJET : Tarif cantine :

Madame le Maire informe que par délibération du 14 Decémbre 2017, le prix du repas à la cantine est

de: Repas enfant: 4.35 € Repas adulte: 5.25 €

Madame le Maire propose d'augmenter le prix des repas

Après discussion, le Conseil Municipal

FIXE les tarifs suivants : - Repas enfant 4,45 €

Repas adulte: 5.25 €

Le tarif est applicable à partir du 15/08/2022

Fait et délibéré à COLOMBIER-LE-VIEUX, les jour, mois, an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme Le Maire

B. FOUR

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

0 8 ANUT 2022